



REGLEMENT de la Randonnée du Coeur 2019

Le samedi 11 Mai 2019

à Aumont-Aubrac 48130 Peyre-En-Aubrac

Art 1. : La randonnée du Coeur est organisée par L'association « CardioCollègues 48 », 14 rue de l'égalité, Le Monastier, 48100 Bourgs-Sur-Colagne.

Cette randonnée est caritative, ayant pour objectif de sensibiliser sur les problématiques cardio-vasculaires, et de récolter des fonds afin de financer des projets dans le domaine des cardiopathies.

Art 2. : La randonnée du Coeur est une épreuve pédestre proposant 1 seul parcours qui empruntera les routes et chemins implantés sur le village de Aumont Aubrac, visibles sur www.cardio-collegues48.fr :

- **La randonnée du Cœur adultes** (12.5 kms pour 165 m D+), départ 14H de Aumont-Aubrac

Art 3. : L'épreuve *La randonnée du Coeur* est ouverte à toutes personnes des deux sexes, sans âges minimum requis, les responsables des mineurs doivent être vigilant à la capacité de l'enfant.

Association à but non lucratif classée d'intérêt général.

Parution au Journal Officiel le 02/05/2015

Siège de l'association : 14 rue de l'égalité, Le Monastier, 48100 Bourgs-Sur-Colagne

Tèl : 0682664654

Mail : cardiocollegues48@gmail.com

site internet : www.cardio-collegues48.fr



La participation à l'épreuve n'est soumise à aucun certificat médical.

Pour les participants mineurs, **une autorisation parentale** devra être présentée lors de l'inscription.

Le nombre de participants est limité à 250.

Art 4. : Le bulletin d'engagement est téléchargeable sur : www.cardio-collegues48.fr

Les inscriptions sont à adresser à :

Association CardioCollègues 48 – 14 rue de l'égalité – 48100 Bourgs-Sur-Colagne

Art 5. : Le départ de la randonnée pédestre sera donné le samedi 11 Mai 2019 à 14h00 précise depuis l'arche de départ implantée au sein de la foire de Lozère de Aumont-Aubrac.

Les arrivées se feront au niveau de la même arche du départ.

Art 6. : L'inscription sera effective en complétant le bulletin d'inscription papier ou le bulletin informatique. Elle sera prise en compte dès la réception des pièces suivantes :

- Formulaire d'inscription dûment complété et signé.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Règlement de l'inscription par chèque adressé à l'ordre de *l'Association CardioCollègues 48*.

Le montant de l'inscription est fixé à **10€**.

Association à but non lucratif classée d'intérêt général.

Parution au Journal Officiel le 02/05/2015

Siège de l'association : 14 rue de l'égalité, Le Monastier, 48100 Bourgs-Sur-Colagne

Tel : 0682664654

Mail : cardiocollegues48@gmail.com

site internet : www.cardio-collegues48.fr



Le stand des inscriptions sera ouvert dès 9h00 au stand de l'association « CardioCollègues 48 » au sein de la foire expo de la Lozère pour la remise des dossards et les dernières inscriptions jusqu'à 14h.

Art 7. : La manifestation est limitée à 250 personnes. Un cadeau sera donné aux 100 premiers inscrits.

Art 8. : Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité. *L'association CardioCollègues 48* a souscrit **une assurance en responsabilité civile** auprès de la compagnie MAIF couvrant les organisateurs, les bénévoles et les participants. Par ailleurs, les licenciés bénéficient d'une assurance individuelle proposée par leur fédération. Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle accident complémentaire.

Art 9. : Des bénévoles assureront des **contrôles de régularité et de sécurité** à différents points de la randonnée.

Art 11. : **Tout participant souhaitant abandonner** devra le signaler au poste de contrôle (carrefour-bénévole) le plus proche, afin d'éviter le déclenchement des recherches.

Art 12. : L'organisation se réserve le droit, en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité, de **modifier le règlement de l'épreuve**, les parcours ou son déroulement et maintient.

Art 13. : Le concurrent reconnaît et accepte que par le seul fait de son inscription, il s'engage à se soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement de la randonnée « La Course du Coeur ». Il autorise expressément les organisateurs de la randonnée du Coeur ainsi que leur ayant-droit tels que partenaires et média à utiliser les images

Association à but non lucratif classée d'intérêt général.

Parution au Journal Officiel le 02/05/2015

Siège de l'association : 14 rue de l'égalité, Le Monastier, 48100 Bourgs-Sur-Colagne

Tel : 0682664654

Mail : cardiocollegues48@gmail.com

site internet : www.cardio-collegues48.fr



fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, présent à l'occasion de sa participation à la randonnée du Coeur.

Art 14. : C.N.I.L. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Art 15 : Par soucis de propreté et respect, l'organisation demande à tous les concurrents et accompagnateurs de ne pas polluer par des jets de papiers, de bouteilles et de plastiques sur les sites traversés.